



DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL
Mercredi 02 JUILLET 2025

2025/30

L'an deux mille vingt-cinq, le 02 JUILLET 2025 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastasie régulièrement convoqué le 25 juin, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire.

PRESENTS : MM TIXADOR – CHABAUD - FABRE – Mme HURLIN – M. HIBSCHELE – Mmes POULLET – BAECKER DE CORO - MM COULON - BECHARD – AUBIN –Mme –MENALDO KEBDANI - MM NEVEU – ALTIER

ABSENTS EXCUSES : Mmes FOURES - ARNAUD GIBOULET - SCHMITT – PANAFIEU –MM REBUFFAT - ALTIER

PROCURATIONS :
Mme FOURES à Mme HURLIN
Mme ARNAUD GIBOULET à Mme DE CORO
Mme SCHMITT à Mme BAECKER
Mme PANAFIEU à M. L.CHABAUD
M. REBUFFAT à MME MENALDO KEBDANI

Soit 18 votants

OBJET : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de restauration de l'église de Russan

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Alain BECHARD, conseiller municipal,

VU le code collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique

VU l'avis d'appel public à concurrence publié sur le site du REVEIL DU MIDI relatif à la consultation lancée pour la maîtrise d'œuvre des travaux de restauration de l'église de Russan, fixant la date de remise des offres au 21 mars 2025,

CONSIDERANT les trois 3 offres reçues, et la période de négociation ; le cabinet ASLE Conseil qui a assisté la commune, a présenté l'analyse des offres aux adjoints et aux membres de la commission municipale TRAVAUX le mardi 13 mai à 10h30 :

- ECHELLE 1 sis à Uzès, pour un coût HT de 114 000.00 €
- RLA, sis à Lyon, pour un coût HT de 119 500.00 €
- TRABON ARCHITECTE sis à Rodez, pour un coût HT de 96 050.00 €

CONSIDERANT l'analyse technique qui attribuent les 2 cabinets ECHELLE 1 et RLA respectivement à 69.07 points et 70.00 points,

Sur proposition des membres de la commission municipale des travaux qui s'est réunie le lundi 30 juin 2025,

Après en avoir délibéré, par 17 voix POUR et 1 voix CONTRE (Mme PANAFIEU) :

ARTICLE 1 : décide d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour les futurs travaux de restauration de l'église de Russan au cabinet ECHELLE 1 – sis 8 rue Amiral de Brueys - 30 770 UZES, pour un montant hors taxes de 114 000 €.

ARTICLE 2 : autorise le maire ou son représentant à signer le contrat et toutes les pièces s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, et an ci-dessus.

Pour le Maire absent

L'adjoint délégué

Jean-Marc HIBSCHELE

